

Dossier 7 – Compte Administratif de la ville en 2008

Monsieur Le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord deux remarques liminaires. La présentation en Commissions du compte administratif 2008 a été fortement perturbée par les péripéties de la vie politique départementale. En effet, Maurice Solignac, maire adjoint aux finances, mais aussi conseiller général, n'a pas pu assurer comme il le souhaitait toutes les présentations en commissions, notamment en commissions des finances. Cela n'a pas permis d'avoir en direct les réponses aux questions posées, même si un service questions réponses par internet a été mis en place.

Nous regrettons aussi votre refus de pouvoir passer une diapositive que nous avons réalisée et qui illustre notre analyse. Vous réservez exclusivement l'équipement audiovisuel à la majorité conformément au règlement que nous vous avons suggéré d'amender sur ce point lors des débats budgétaires. C'est votre droit, c'est une attitude qui ne s'ouvre pas sur la modernité de nos débats.

Cela étant dit, le compte administratif par définition rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes, d'où l'on peut déduire les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif reflète aussi globalement la politique suivie par la municipalité en place. Notre groupe fera deux interventions sur ce compte administratif :

- une vision plutôt de synthèse avec nos principales remarques
- un zoom spécifique sur la globalité de notre endettement.

Pour permettre de caractériser de manière pertinente et significative les équilibres des comptes de la Ville, nous avons décidé au sein de notre groupe de la mise en place d'une batterie de critères et de sous critères prenant en compte les équilibres financiers de la ville de Saint-Germain. C'est un modèle d'analyse qui nous permet aussi de comparer Saint-Germain avec d'autres collectivités de la même strate et d'intégrer les données officielles mises à disposition par les ministères des finances et de l'Intérieur.

Nous avons ainsi retenu 4 grands axes :

- l'axe des réalisations
- l'axe de la fiscalité et des produits des services
- l'axe de la dette de la ville
- et enfin l'axe de l'efficacité des moyens humains.

1 L'axe des réalisations

C'est sur cette famille de critères que nous serons les moins critiques ou virulents. Il s'agit de mesurer l'écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations, tant en fonctionnement qu'en investissement. C'est en fait répondre à la question : **la ville de Saint-Germain en 2008 a-t-elle évalué correctement ses besoins et ressources ?**

Sur le fonctionnement,

- les recettes s'établissent à **106,1 %** de la prévision grâce aux rôles supplémentaires de la taxe du SIAAP, hors cet événement nous serions à **101,6 %**.
- les dépenses s'établissent à **97,8 %** de la prévision.
-

In fine, le fonctionnement, selon l'orientation de votre politique, ce qui ne veut pas dire que nous l'approuvons, a été évalué correctement.

Sur l'investissement,

- les recettes d'investissement ont été encaissées à **64 %**

- les dépenses d'équipements, véritable indicateur des investissements, représentent **63 %** des crédits ouverts. Bien sûr la totalité des dépenses d'équipements ne sont pas ouverts sur un seul exercice. 63 % traduit un « taux d'enclenchement 2008 » des équipements conforme à la norme.

2 L'axe de la fiscalité et des produits des services en 2008

Cet axe mesure l'impact de la fiscalité directe votée par notre collectivité en 2008 et sa politique de prix des services. Autre façon de le dire : **quels sont les flux financiers majeurs payés par les Saint-Germainois ?** Nous retenons de ces comptes :

- les contributions directes, hors régularisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties du SIAAP **sont stables en 2008, c'est à dire n'augmentent pas**. Nos impôts locaux, soit 23,7 millions d'€ représentent ainsi **591 €** en moyenne par habitant, contre 749 € en moyenne pour des villes de la même importance que Saint-Germain. Nous sommes ainsi inférieures de 20 % à l'indicateur moyen
- les produits dits de prestations de services ont rapporté près de 6 millions d'€ en progression de **+5,1 %**. (notamment croissance des recettes des centres de loisirs, des crèches, la restauration scolaire, les études surveillées.)

Ces principaux critères illustrent votre politique où nous sommes en fort désaccord, vous le savez :

- 1) vous refusez d'ajuster, même modérément, une politique fiscale qui n'est plus adaptée à la ville, à ses ambitions et ses possibles
- 2) vous ajustez vos autres recettes, par une politique de prix des services en évolution constante. En faisant cela, vous argumentez d'une politique libérale du juste prix des services qui nie ainsi l'effet « redistributif » de l'impôt

3 L'axe de la dette de la ville

La aussi une remarque liminaire, nous avons dans les comptes présentés une vision de la dette de la ville. Pour avoir une vision sur ce point de nos engagements, il faudrait aussi avoir une analyse consolidée avec les parts de dettes nous incombant au sein de nos différents syndicats intercommunaux. En fait, **il s'agit d'apprécier tout simplement le poids de la dette, notre encours ainsi que les charges annuelles de la dette.**

La dette totale au compte administratif 2008 s'établit à près de 19 millions d'€, soit **472 € par habitant, contre 1.116 €** par habitant pour les communes de 20.000 à 50.000 habitants. Nous pourrions se réjouir que chaque Saint-Germainois soit près de 2,5 fois moins endetté que d'autres concitoyens de ville de même importance. Ce serait une joie de courte vue. Nous considérons que cet écart considérable n'est pas de bonne gestion et que nous nous privons d'année en année de moyens de financement supplémentaires à notre budget ; moyens au service d'investissements supplémentaires ; De l'ordre de 3 millions d'€ par an ; sur le dernier mandat cela aurait pu ainsi être 18 millions d'€ de financement complémentaires possibles ; même avec une telle politique notre niveau d'endettement serait encore seulement à 80% de la moyenne des villes de même importance.

4 et dernier axe l'efficience des moyens humains

Ce sont les charges courantes de personnel rapportées à l'ensemble des charges de fonctionnement. Une autre façon de le dire : **quelles ressources humaines a disposé Saint-Germain-en-Laye en 2008 ?**

Vous le dites dans le rapport de présentation *les charges de personnel ont été stables en 2008 à 25 millions d'€, et ceci malgré les augmentations techniques dites d'ancienneté et promotion ou changement de catégories.*

- nos dépenses de personnel représentent 48,26 % de nos charges, ou encore 623 € de dépenses de personnel par habitant, encore une fois inférieures aux communes comparables (787 €) soit à Saint-Germain **21 % en dessous de la moyenne.**

- **25 %** des rémunérations versées en 2008 concernent des agents **non titulaires de notre collectivité**

L'analyse de ces chiffres confirme :

- Vous l'indiquez vous-même dans le rapport, des difficultés de recrutement de personnel municipal, tant la police municipale que les personnels des crèches notamment.
- Une forme selon nous de précarisation des emplois avec presque l'équivalent d'un salarié sur quatre en personnel non titulaire (même s'il s'agit de contrat de trois ans).
- Une gestion tendue des effectifs municipaux pour une ville en croissance réelle de population.

Pascal LEVEQUE, conseiller municipal PS de Saint-Germain-en-Laye